



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 37649

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les préoccupations de l'Association nationale des intervenants en toxicomanie (ANIT) à propos de la recherche dans ce domaine. En effet, bien que le problème des toxicomanies soit au coeur des préoccupations de bon nombre de nos concitoyens et qu'il frappe un nombre croissant de personnes, la politique active de recherche est sélective. Dans notre pays, en dehors des travaux souvent remarquables de recherche clinique (psychopathologie, psychiatrie) ou plus récemment de chercheurs en sciences sociales, l'essentiel des apports se sont concentrés dans deux domaines : l'épidémiologie (en particulier grâce à l'INSERM) et la neurobiologie où les équipes françaises sont particulièrement reconnues. La recherche médicale, quant à elle, ne semblait guère s'être intéressée aux toxicomanes jusqu'à l'arrivée du SIDA. Ces dernières années, des travaux ont été réalisés sur l'épidémiologie du SIDA ou des hépatites chez les toxicomanes, sur l'impact des traitements de substitution en matière de réduction des risques, sur l'évolution des pratiques à risques chez les toxicomanes. Toutefois, l'ANIT souhaiterait que ces travaux puissent être prolongés par d'autres études. La question des toxicomanies apparaît aux chercheurs comme étant trop vaste et multifactorielle pour qu'ils puissent l'aborder globalement avec les outils spécifiques de leur champ. Le fait que nul aujourd'hui, neurobiologiste, épidémiologiste, médecin, psychologue, chercheur en sciences sociales, ne puisse prétendre appréhender à lui seul le phénomène « toxicomanie » est sans doute un progrès, répondant mieux à la complexité du réel, mais à la condition que cela ne stérilise pas toute volonté de recherche. C'est pourquoi, celle-ci doit être impulsée et soutenue en favorisant notamment les échanges entre chercheurs de différentes disciplines, d'une part, et entre chercheurs et cliniciens, d'autre part. L'ANIT propose de travailler, en relation avec l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) et la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), à la mise en place d'un lieu d'impulsion d'actions nouvelles, de coordination et d'échanges pluridisciplinaires qui seul permettrait réellement de faire avancer la recherche. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la proposition du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, les besoins de connaissances en matière de toxicomanies touchent de nombreuses disciplines, aussi bien dans le domaine des sciences de la vie que dans celui des sciences sociales. Or, s'il existe effectivement des équipes de recherche structurées, notamment dans les domaines de l'épidémiologie et des neurosciences, certains champs disciplinaires sont encore insuffisamment mobilisés. La dispersion des recherches, ainsi que les difficultés rencontrées pour procéder à une confrontation des différentes disciplines, constituent des obstacles à la compréhension globale du phénomène, pourtant indispensable pour assurer la pertinence et l'efficacité des politiques. De nombreux appels d'offres conjoints MILDT-INSERM, ouverts à l'ensemble des disciplines, ont été effectués au cours des dernières années. La recherche clinique en toxicomanie, au coeur des préoccupations de l'ANIT, figure parmi les principaux thèmes de ces appels d'offres. Elle constitue également une part importante du budget du programme hospitalier de recherche clinique (PHRC) ; celui-ci a en effet consacré un quart de son budget en 1999. Il est toutefois

indiscutable que les difficultés précédemment décrites ne peuvent se résoudre par la simple élaboration de nouveaux appels d'offres, même financièrement bien dotés, mais par un travail résolu de structuration des milieux de recherche, favorisant notamment le recrutement de jeunes chercheurs. Le développement de nouveaux programmes de recherche doit également s'accompagner d'un état des lieux et d'une confrontation des connaissances dans chacune des disciplines concernées, ce qui nécessite, dans de nombreux domaines, la réalisation d'expertises collectives. Le développement et la structuration de la recherche constituent un des principaux piliers du nouveau plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances, adopté par le comité interministériel du 16 juin 1999. Il est ainsi prévu de créer une structure unique d'observation, de recherche et d'évaluation sur les drogues et les dépendances. Cette structure regroupera les activités actuelles de l'OFDT (observation statistique, études, tendances et évolution des modes de consommation), mais également la programmation, la structuration et le financement de la recherche. Il s'agit notamment de créer les conditions de la mise en place d'une structure d'observation et de recherche suffisamment pérenne pour conduire des programmes multidisciplinaires de recherche, inscrits dans la durée. Un certain nombre d'experts et de professionnels de santé, dont certains sont membres de l'ANIT, participent d'ores et déjà directement aux travaux de l'OFDT. Ils seront associés à la réflexion engagée, aux nouveaux programmes mis en place, ainsi qu'au conseil scientifique de la nouvelle structure. Il convient enfin de souligner que ce projet s'inscrit dans une dimension européenne. Celui-ci devrait effectivement permettre : d'établir un partenariat avec les organismes de recherche existant dans les autres états membres de l'Union européenne ; d'apporter aide et soutien aux chercheurs français susceptibles de répondre aux appels d'offres de l'Union européenne ; de proposer, dans le cadre de la prochaine présidence française, de faire évoluer l'observatoire européen des drogues et toxicomanies (OEDT) vers une fonction de pilotage de la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37649

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6680

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1347